



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 76094

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC). Alors qu'en 1993, le ministre de l'éducation nationale avait ouvert des perspectives afin que les carrières des PEGC et celles des professeurs certifiés soient identiques, il semblerait que les PEGC n'aient toujours pas la possibilité d'atteindre, au terme de leur carrière, l'indice 782, qui est l'indice terminal de la hors-classe des professeurs certifiés. Cette inquiétude, qui est celle de près de 40 000 PEGC, les a conduits à demander que leur soit attribuée une bonification d'ancienneté et que des possibilités d'élargissement d'accès à la hors-classe, avec révision de la barrière statutaire de sept ans, leur soient réellement ouvertes. Elle lui demande donc quelles sont les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de répondre aux attentes des PEGC.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76094

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse, éducation nationale et recherche

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2506